

**Action Mondiale des Parlementaires (PGA)
31ème Forum Annuel : La Gestion de l'Environnement et de l'Énergie**

**Congrès des États-Unis
21 au 22 Octobre 2009**

Nous, Parlementaires participant au 31ème Forum Annuel de l'Action Parlementaire Globale portant sur la Gestion de l'Environnement et de l'Énergie :

Reconnaissant que l'énergie et le réchauffement climatique représentent deux des défis les plus critiques et les plus consécutifs du 21ème siècle ;

Affirmant le principe que la lutte contre le réchauffement climatique et l'insécurité énergétique peut être un facteur international majeur pour la croissance économique et la création d'emplois dans les décennies à venir;

Comprenant que les impacts environnementaux du réchauffement climatique constituent également une menace majeure pour la santé publique mondiale, la sécurité humaine, alimentaire, l'égalité entre les sexes et la stabilité des nations, en particulier dans les pays en voie de développement ;

Comprenant que la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, la diversification et l'absence de gaz carbonique sur le portefeuille mondial de l'énergie est un impératif de sécurité énergétique, très crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique

Reconnaissant que confronter ces défis exigent une réaction internationale concertée et coordonnée;

Acceptant la dominante opinion scientifique que les concentrations mondiales de gaz à effet de serre approchent des niveaux dangereux et irréversibles, et qu'une action urgente est nécessaire ;

Reconnaissant que pendant qu'une rapide croissance économique contribue au développement humain et l'éradication de la pauvreté, pose de nouveaux défis et opportunités dans la transition vers une économie à faible émission de carbone;

Sachant que la majorité des émissions historiques de gaz à effet de serre sont imputables aux pays industrialisés, mais tout en reconnaissant que la responsabilité d'agir est universelle ;

Affirmant que toutes les mesures pour lutter contre le réchauffement de la planète devraient prendre en compte les diverses réalités nationales et régionales, notamment les conflits et cela en conformité avec le principe commun et spécial des responsabilités, ainsi que nos capacités respectives;

Mettant en garde que la poursuite du changement climatique et des politiques de sécurité énergétique doit éviter d'introduire d'inutiles et potentiellement de turbulentes barrières entravant le commerce, l'investissement et le développement socio-économique, mais devrait plutôt aider à informer et à faire progresser les normes d'éthiques du commerce international;

Affirmant notre engagement à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques comme le mécanisme fondamental pour aborder le changement climatique à l'échelle mondiale;

Reconnaissant que, parallèlement aux négociations internationales sur le climat, chaque pays doit appliquer d'abord ses politiques nationales de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en stimulant la croissance économique, notamment à travers les Sections Nationales de l'Action Parlementaire Globale et son réseau mondial ;

Conviennent de travailler au sein de nos Parlements respectifs, les commissions parlementaires et d'autres tribunes régionales et internationales sur lesquelles nous participons, de:

1. Nous fixer comme objectif de réduire de façon significative les émissions mondiales de gaz à effet de serre, et cela en fonction des objectifs visés à court, moyen et long terme;

2. Soutenir les négociations internationales de Copenhague pour réaliser après 2012 l'accord international pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

3.Mener des actions individuelles et collectives, dans une large gamme de secteurs, de faire face aux changements climatiques, basées sur les principes d'équité, de flexibilité, d'efficacité et de responsabilités communes mais différenciées et de capacités respectives;

4. Encourager les collègues parlementaires afin de promouvoir activement l'ensemble des mesures juridiques visant à atteindre l'objectif d'une économie à faible émission de carbone, notamment l'expansion des sources alternatives et renouvelables d'énergie;

5. Soutenir le développement et l'expansion des politiques visant à promouvoir le développement durable, à faible production de gaz carbonique, tout en créant des emplois et promouvoir les opportunités économiques

6. Promouvoir les dimensions de droits de l'homme face à la menace du réchauffement climatique;

7. Coordonner nos efforts et travailler ensemble comme nous mettons en œuvre nos propres visions locales de réductions d'émissions;

8. Coopérer et échanger les meilleures pratiques dans l'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation afin de mieux intégrer le financement et l'assistance technique dans les efforts internationaux, régionaux et nationaux visant à réduire les vulnérabilités aux changements climatiques;

9. Faciliter le déploiement et la commercialisation de technologies propres grâce à divers moyens, tels que l'investissement public et privé, l'aide financière et le transfert de technologies;

10. Renforcer le partage de l'information et les capacités de réaction face aux risques des catastrophes naturelles causées par la variabilité climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes;

11. Augmenter la sensibilisation du public face aux dangers du changement climatique et accroître la participation communautaire dans les efforts visant à réduire les émissions;

12. Promouvoir une nouvelle prospérité économique et éthique de l'environnement qui fait avancer les principes d'équité et de prospérité largement partagées dans les mécanismes nationaux et internationaux mis en place pour lutter contre le changement climatique;